

Cote du document: EB 2021/132/R.8
Point de l'ordre du jour: 6 b)
Date: 29 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

République du Yémen

Projet d'amélioration des moyens d'existence en milieu rural

Informations actualisées sur l'état des modalités d'exécution

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Dina Saleh

Directrice régionale
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2780
courriel: d.saleh@ifad.org

Mohamed Abdelgadir

Directeur de pays
téléphone: +202 25943-872
courriel: m.abdelgadir@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session
Rome, 19-21 avril 2021

Pour: **Examen**

I. Contexte

1. En décembre 2020, le Conseil d'administration a examiné la proposition figurant dans le Projet d'amélioration des moyens d'existence en milieu rural¹ et a adopté la résolution suivante:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera un don d'un montant de dix millions de dollars des États-Unis (10 000 000 USD), à utiliser dans le but de venir en aide à la population yéménite, qui sera mis en œuvre selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »
2. En approuvant le projet, le Conseil d'administration a noté qu'avant que le projet ne devienne opérationnel, le FIDA veillerait à ce que les paramètres d'atténuation des risques soient définis et traités de telle sorte que les actifs du Fonds soient dûment préservés. Le Conseil d'administration a pris note de la volonté manifestée par la direction de faire participer l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'exécution du projet, et a encouragé une telle initiative. La présente note a pour objet de présenter au Conseil d'administration les dernières informations relatives aux modalités d'exécution proposées.

II. Informations actualisées sur la conception du Projet d'amélioration des moyens d'existence en milieu rural

Stratégie et plan de financement et de cofinancement du projet

3. Le coût total du projet est estimé à 21,421 millions d'USD pour une période d'exécution de cinq ans. Le FIDA apportera un financement de 10 millions d'USD. Étant donné que le Yémen est un État en proie à des conflits et qu'il présente actuellement des arriérés de paiement auprès du FIDA, la direction a conclu, dans le cadre de l'examen de suivi de l'accord de financement, que la solution la plus appropriée consistait à utiliser des fonds supplémentaires plutôt que d'octroyer un don ordinaire provenant des ressources de base du FIDA. La crise provoquée par la COVID-19 a aggravé la situation déjà désastreuse du pays, et les premières activités du projet seront consacrées aux solutions permettant de résorber l'impact de la pandémie. La stratégie du projet demeure inchangée, mais les premières activités seront désormais financées, d'une part, à hauteur de 3 millions d'USD par le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres, afin de répondre aux besoins immédiats établis dans le projet initial en raison de la pandémie de COVID-19, et, d'autre part, à hauteur de 2 millions d'USD par un mécanisme distinct de fonds supplémentaires qui permettra d'engager les activités globales de développement prévues. La direction du FIDA s'emploie à obtenir à court terme les 5 millions d'USD manquants et a entamé des pourparlers avec plusieurs bailleurs de fonds potentiels. Un financement du Fonds pour l'environnement mondial, d'un montant de 10 millions d'USD, a déjà été versé au Yémen. La contribution des bénéficiaires, qui prendra la forme d'un apport de main-d'œuvre et de contributions en nature, devrait atteindre l'équivalent de 1,421 million d'USD.

Gestion et coordination du projet

4. Les dispositions relatives à la gouvernance, à l'exécution et à la supervision du projet sont adaptées à la situation politique fragile et complexe du pays. De plus, à la faveur des nouveaux éléments intégrés à la conception, le FIDA continuera de renforcer son expérience dans les pays fragiles et touchés par des conflits. Il recrutera un coordonnateur ou une coordonnatrice de terrain au Yémen afin de

¹ Voir document EB 2020/131(R)/R.7/Rev.1.

s'assurer que les opérations demeurent harmonisées avec les cibles et les objectifs généraux du projet. Il en profitera également pour enrichir son expérience de travail dans des contextes analogues. Le Gouvernement yéménite jouera un rôle de conseil et de facilitation. Le projet sera exécuté par la FAO et le Fonds social de développement (FSD), qui ont été déterminés comme les partenaires les plus appropriés et les plus compétents en vue de l'exécution des ensembles d'activités spécifiques du projet. Il sera ainsi possible de tirer parti des avantages comparatifs de chacune de ces deux institutions. La FAO est présente sur le terrain dans l'ensemble du pays et dispose des capacités techniques nécessaires pour mener à bien les types d'investissements envisagés dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Le FSD a mis en œuvre au Yémen des programmes de première importance depuis le début du conflit, et sera responsable de l'exécution des activités financées par le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres. Il est l'une des principales institutions qui œuvrent à la réduction de la pauvreté et au développement social et économique dans le pays. Il possède également une vaste expérience en matière de collaboration avec les communautés locales. Les deux institutions ont mis au point des systèmes de gestion financière et de passation des marchés adaptés aux opérations menées dans les contextes fragiles. Elles possèdent une expérience avérée auprès des organismes d'exécution publics pour ce qui est de renforcer leurs capacités et d'exploiter la présence des partenaires d'exécution locaux en vue de garantir l'efficacité des mécanismes logistiques. La FAO et le FSD sont à même de négocier efficacement avec différents partenaires dans le pays et de renforcer les capacités des organisations locales au moyen d'activités de mobilisation de la population. Deux accords de don distincts seront signés entre le FIDA et les deux institutions afin d'établir les responsabilités et l'obligation redditionnelle de chaque bénéficiaire. Cette façon de procéder impliquera l'établissement de procédures claires concernant les responsabilités et l'obligation redditionnelle de la FAO et du FSD. Les directives relatives au Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres du FIDA et les procédures applicables aux financements supplémentaires seront respectées.

5. La FAO mettra en œuvre deux composantes: la composante 1, qui comporte deux sous-composantes (1.1: mobilisation et participation des communautés et 1.2: renforcement des capacités des communautés) et la composante 3, qui comporte trois sous-composantes (3.1: renforcement des capacités en matière de production agricole, 3.2: sécurité alimentaire et nutritionnelle, et 3.3: résilience des moyens d'existence et création de valeur ajoutée).
6. Le FSD mettra en œuvre la composante 2, qui comporte trois sous-composantes (2.1: approvisionnement en eau à usage domestique, 2.2: petite irrigation et moyens d'existence issus de l'agriculture sur terres inondables, et 2.3: conservation des sols et de l'eau).
7. S'agissant de la composante 4 (gestion du projet), le FIDA recrutera un coordonnateur ou une coordonnatrice de terrain, qui veillera à la bonne exécution des trois composantes par les institutions sélectionnées, facilitera l'élaboration d'un plan de travail consolidé et établira des rapports récapitulatifs conformément aux exigences internes du FIDA. La FAO et le FSD devront fournir les produits de gestion des savoirs et de suivi-évaluation décrits dans le rapport de conception du projet et le manuel d'exécution du projet. Le recrutement du personnel de projet répondra aux exigences de compétences propres à chaque composante. Le budget est alloué de façon proportionnelle à chaque institution afin de couvrir les dépenses de gestion du projet, notamment les coûts opérationnels.

Mesures d'atténuation des risques

8. Les risques en matière de coordination liés à la présence de deux organismes d'exécution seront atténués comme suit:
- i) Le FIDA recrutera un coordonnateur ou une coordonnatrice de terrain afin de garantir l'harmonisation et la bonne synchronisation des interventions entre les deux institutions en établissant un plan de travail commun. La coordination sur le terrain permettra également d'assurer l'agencement des interventions et la cohérence avec les cibles et objectifs généraux du projet.
 - ii) La FAO et le FSD prépareront leurs plans de travail et budgets annuels (PTBA) respectifs et les soumettront au FIDA, pour approbation, au moins 60 jours avant le début de chaque année; le Fonds examinera ensuite et approuvera chaque PTBA. Le coordonnateur ou la coordonnatrice de terrain devra établir des rapports récapitulatifs conformément aux exigences internes du FIDA (c'est-à-dire au moyen Système de gestion des résultats opérationnels).
 - iii) Les obligations fiduciaires seront rigoureusement gérées grâce aux activités suivantes: mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation des risques; contrôle du respect du manuel d'exécution du projet, notamment grâce à la communication régulière de l'information financière et au recours à un organisme de contrôle tiers chargé d'effectuer les vérifications sur le terrain (à financer avec les ressources administratives du FIDA); appui sur les travaux effectués par les commissaires aux comptes indépendants pour vérifier la bonne utilisation des fonds et la qualité des contrôles internes (la matrice intégrée des risques du projet a été révisée compte tenu des changements proposés concernant les modalités d'exécution).
 - iv) Le FIDA diligentera des missions de supervision directe pendant la période d'exécution pour assurer le suivi des risques et des mesures d'atténuation, communiquer des informations actualisées à ce sujet et formuler des orientations supplémentaires en la matière.